

M'INFORMER ET ME FORMER SUR LES ENJEUX DU BAS CARBONE

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Nord-Ouest- Région Normandie – Eure et Seine Maritime

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Juillet 2021

Date de révision : Novembre 2022

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511 000 contributrices et contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Le secteur agricole représente près de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire français. La contribution du secteur agricole dans la lutte contre le changement climatique est essentielle, par la réduction de ses émissions directes, par la préservation voire l'augmentation du stockage de carbone dans les sols et la biomasse, et par la production de produits biosourcés et des énergies renouvelables.

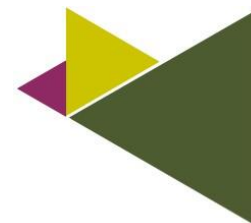
La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. En ce qui concerne spécifiquement l'agriculture, la SNBC vise une réduction de 18% des émissions du secteur en 2030 par rapport à 2015 et de 46% à l'horizon 2050, hors sols agricoles dont les émissions et absorptions sont comptabilisées dans le secteur des terres (UTCATF).

Lancé officiellement en avril 2019, le Label bas-carbone (LBC) créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Il propose un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. 6 méthodes agricoles sont actuellement disponibles (élevage bovin et grandes cultures, haies, plantation de vergers, gestion des intrants, écométhane, grandes cultures).

Fin 2020, une étude est commanditée par le comité territorial VIVEA du Nord Pas-de-Calais afin contribuer à moyen terme à développer la formation des chefs d'exploitation pour leur faciliter l'accès aux « marchés carbone » en plein essor.

Les objectifs de l'étude menée par SOLAGRO sont :

- identifier les enjeux et les impacts des « marchés carbone » qui pèsent sur les principales filières agricoles et les exploitations du Nord Pas de Calais ;
- identifier dans quelles mesures la formation est une réponse pour relever ces enjeux, et déterminer les compétences à acquérir par les agriculteurs ;
- orienter VIVEA dans le développement de la formation sur cette thématique, notamment par des préconisations sur l'accompagnement possible par la formation des exploitants agricoles : public concerné, compétences prioritaires à acquérir, les conditions de déploiement d'une offre de formation...



Les résultats de cette étude ont été présentés aux membres du comité territorial de Haute Normandie en avril 2021 ; et le comité a décidé la mise en place d'un appel d'offre spécifique au label bas carbone en septembre 2021.

En effet, la Priorité 3 « PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL » du Plan Stratégique VIVEA 2021-2026 prévoit un axe de développement de formation spécifique à ces questions : « Adapter son système de production aux transitions agroécologiques, climatiques, énergétiques et sociétales ». Dans le cadre de son Plan de Développement de la Formation (PDFT 2021-2026), le comité territorial Haute Normandie a repris cette thématique en insistant sur la nécessité de « réaliser et analyser le bilan carbone de son entreprise, en prenant en compte tous les indicateurs à l'échelle de la filière ».

L'objectif général de l'appel d'offre

Cet appel d'offre, lancé pour une période de 3 ans, doit permettre de développer l'offre de formation territoriale, à même de répondre aux besoins individuels des cheffes et chefs d'entreprise sur la thématique encore émergente du marché carbone.

Deux voies de développement des formation sont proposées :

- volet A : sensibiliser un grand nombre d'agriculteurs et agricultrices au marché du carbone
- volet B : faire monter en compétences les agriculteurs et agricultrices sur le marché du carbone

Les réponses à cet appel d'offre peuvent être de 2 types :

- ✓ Volet A : formation de 7h minimum dans laquelle s'insère un module de 2h sur le marché du carbone.
L'objectif de ce premier volet est de toucher un grand nombre d'agriculteurs.
- ✓ Volet B : formation de 14h minimum spécifique au marché du carbone.
L'objectif de ce 2ème volet est de construire des formations nouvelles dont la thématique centrale est le marché du carbone.

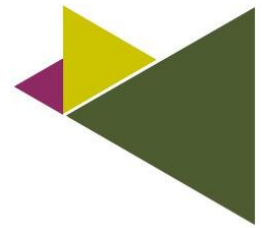
2. Propositions attendues

Le public

Cet appel d'offre est ouvert à tous agriculteurs et toutes les agricultrices de l'Eure et de Seine Maritime ; les contributeurs et contributrices des départements limitrophes pourront s'inscrire dans ce dispositif.

A titre indicatif, nombre de contributeurs et contributrices en Seine Maritime et dans l'Eure :

Activité principale (base MSA 2020)	Contributeurs et contributrices
Culture de céréales et d'oléagineux	4 029
Elevages	1 766
Polyculture et élevage associés	2 875
Aménagement paysager	739
Maraîchage	272
Arboriculture	113
Centres équestres	228



Le recrutement du public

Des modalités spécifiques de mobilisation du public notamment à travers des partenariats pourront être prévues. Elles devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

Le périmètre géographique

Les 2 départements haut-normands : l'Eure et la Seine Maritime.

Les contributeurs et contributrices des départements limitrophes pourront s'inscrire dans ce dispositif.

Les objectifs de formation

Les réponses à cet appel d'offre peuvent être de 2 types :

VOLET A : une séquence de formation de 2H sur le marché carbone intégré à une formation technique

Une séquence de formation pourra être insérée dans des formations techniques dont la thématique pourrait contribuer à la captation de carbone.

La finalité de la séquence spécifique est que les agriculteurs et agricultrices s'engagent avec le recul nécessaire dans ce type de démarche, en ayant une vision globale du dispositif.

Un socle commun d'objectifs pédagogiques sera abordé lors de la séquence de formation de 2 heures :

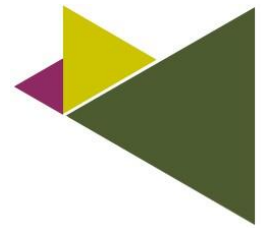
- ▶ Appréhender le contexte réglementaire de réduction des émissions de GES en agriculture (SNBC)
- ▶ Connaître le fonctionnement du LBC et de la démarche de certification
- ▶ Identifier l'ensemble des méthodes LBC agricoles existantes (complémentarités possibles, illustration de rémunérations possibles),
- ▶ Comprendre le rôle des différents mandataires pour vendre ses crédits carbone,
- ▶ Identifier les complémentarités avec les autres dispositifs (PSE, PAC, Label haie, Bon diagnostic Carbone, etc.).

Cette séquence de formation « marché carbone » peut être insérée dans une formation technique correspondant aux leviers de méthodes agricoles Label Bas Carbone¹.

La formation technique relèvera des priorités suivantes de l'appel d'offre permanent VIVEA :

- ▶ Priorité 2 - Créer de la valeur - Domaine de compétences - Valorisation non alimentaire des productions non agricoles
- ▶ Priorité 3 - Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal
- ▶ Priorité 6 - Améliorer sa technicité

¹ A ce jour, 6 méthodes Label Bas Carbone sont validées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire : Carbone Agri, Méthode Haies, Méthode Plantation de vergers, SOBAC'ECO TMM, Ecométhane et Grandes cultures. D'autres porteurs de méthodes Label Bas Carbone agricoles pourront se notifier auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire et pourraient à terme rejoindre celles déjà en vigueur.



Exemples :

- ▶ gestion du troupeau (renouvellement, nombre de génisses et âge au 1er vêlage)
- ▶ optimisation de la fertilisation, meilleure valorisation des effluents d'élevage
- ▶ optimisation des concentrés
- ▶ implantation de légumineuses
- ▶ gestion des prairies temporaires
- ▶ gestion des haies
- ▶ engrais azotés avec inhibiteur d'uréases ou système équivalent
- ▶ modulation d'apport d'azote intra parcellaire
- ▶ réduction de carburant, éco conduite
- ▶ introduction de prairie temporaire dans la rotation
- ▶ cultures intermédiaires
- ▶ enfouissement de résidus cultures
- ▶ apports de Produits Résiduaux Organiques
- ▶ tout accroissement de production biomasse aérienne

VOLET B : une formation spécifique sur le marché carbone

La finalité des formations du volet B est de permettre de préciser l'intérêt d'une démarche Label Bas Carbone pour chaque exploitation et d'élaborer un plan d'action à travers les objectifs pédagogiques suivants (obligatoires) :

- ▶ Comprendre le fonctionnement du marché du carbone : cadre réglementaire , crédits carbone, compensation volontaire, rôles des différents mandataire, leviers, audits, labellisation, transmissions données, complémentarité avec les autres dispositifs etc.
- ▶ Identifier les enjeux de la réduction de l'empreinte carbone et les liens avec ses pratiques agricoles notamment :
- ▶ Comprendre les enjeux de l'adaptation au changement climatique et les évolutions de la demande sociétale
- ▶ Identifier les co-bénéfices de la démarche d'amélioration climat-environnement
- ▶ Connaître les démarches et méthodes LBC
- ▶ Savoir situer son niveau d'émission GES et ses leviers d'amélioration
- ▶ Etablir un plan d'actions spécifique à chaque exploitation

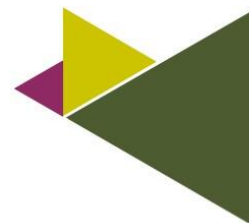
Les objectifs pédagogiques facultatifs suivants pourront être proposés :

- ▶ Acquérir une vision globale du système d'exploitation : stockage carbone et réduction empreinte GES
- ▶ Réaliser une analyse économique avec le calcul des marges brutes, complété par une démarche de rémunération du carbone
- ▶ Savoir communiquer sur ses progrès environnementaux

Les modalités pédagogiques

Il s'agit de proposer des clés d'aide à la décision et de favoriser l'autonomie de réflexion à travers différentes modalités de formation (temps collectifs, temps à distance synchrone et/ou asynchrone, temps individuels avec le transfert des acquis).

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».



La durée de la formation

7 minimum pour le volet A (intégrant la séquence spécifique au marché carbone) ; 14 heures minimum pour le volet B

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Pour le Volet B, les évaluations des acquis seront réalisées dans les 15 jours et transmises à VIVEA (le taux de retour minimum attendu par le comité est de 50%).

Les compétences des formateurs

Les formateurs devront avoir des connaissances avérées sur le marché carbone pour le volet A et être spécialistes du marché carbone pour le volet B. Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations démarrent à partir de l'année N et se terminent au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées

4. Conditions d'achat et de prise en charge

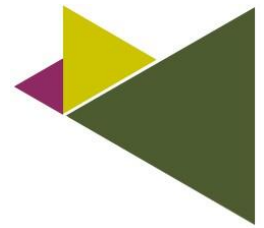
Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Volet A

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant au volet A de cet appel d'offre spécifique est fixé au prix de base de la priorité concernée + 2€ TTC par heure/stagiaire.

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée au prix de base de la priorité concernée + 2€ TTC par heure/stagiaire.



Cette valorisation de + 2€ TTC par heure/stagiaire est applicable aux FMD.

La valorisation financière liée à la politique qualité s'applique au volet A de cet appel d'offre spécifique.

Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Volet B

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 40 € TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 40 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires : actions spécifiques de promotion et de communication (à préciser dans la demande de financement)
- ▶ Pour le volet B, les compétences spécifiques et l'expertise prouvée sur la thématique du marché carbone des formateurs ou intervenants extérieurs sont justifiées par l'envoi d'un CV les détaillant (au moment de la demande de financement)

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

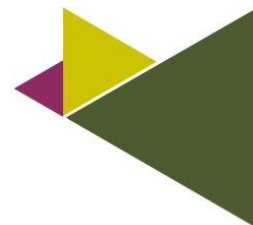
Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est



précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

- La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction dans la PRIORITE 3 « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal » de l'appel d'offre permanent du COMITE REGIONAL NORMANDIE en cochant l'appel d'offre spécifique intitulé « MARCHE CARBONE ».

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Barbara KUBIK
Conseillère VIVEA
Région Normandie
Départements Eure & Seine Maritime
Tél. : 06 07 71 27 15
Courriel : b.kubik@vivea.fr